APEGE
ASSOCIATION DE PENSIONNÉS DE LA CAISSE
DE PRÉVOYANCE DE L'ÉTAT DE GENÈVE

COMPTE-RENDU

SÉANCE DE VÉRIFICATION DU DÉPOUILLEMENT DES VOTES DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE, VIRTUELLES DU 12 JUIN 2020

Mardi 23 juin 2020
CPEG, Boulevard de Saint-Georges 38, Genève
Salle de conférence B
9h00 à 11h00

Sont présent.e.s :
Mesdames Daniela Bruhlmann, Georgette Pugin et Messieurs Yves Delieutraz, Robert Gurny, Marco Polli et Michel Vincent.

Procès-verbaliste de la séance : Georgette Pugin

1. Accueil

La présidente de l'APEGE, Georgette Pugin, ouvre la séance. Elle salue le groupe et remercie les membres d'avoir accepté la vérification du dépouillement des résultats de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) et de l'Assemblée générale ordinaire (AGO). du 12 juin 20 (date de la reddition des bulletins de vote).

2. Tour de table

Daniela Bruhlmann, Marco Polli et Michel Vincent, membres de l'APEGE - hors Comité/Bureau et non candidat.e.s à l'élection des membres du Comité à renouveler - ont accepté de vérifier les bulletins de vote. Ils se présentent très brièvement. Michel Vincent a été désigné comme « superviseur » (coordination des décomptes).
Robert Gurny, membre du Bureau de l'APEGE, gestionnaire du site, présentera les votes et répondra aux questions avant de nous quitter à 10 heures.
Yves Delieutraz, membre également du Bureau, secrétaire, notera, à la fin du contrôle les résultats et les remarques éventuelles des vérificateurs à la fin de leur contrôle.
Georgette Pugin, prendra des notes pour le procès-verbal des résultats et les remarques utiles à la rédaction du procès verbal des AGE et AGO de 2020.

3. Protocole sanitaire de la CPEG

Les consignes que la CPEG a communiquées avant la séance sont résumées pour le groupe.
C'est le responsable de l'accueil de la CPEG qui, à mon arrivée, est venu ouvrir la porte de l'Arcade avec sa carte magnétique. La porte devant rester sous alarme pendant cette période particulière, si vous sortez, signalez votre retour. L'un.e d'entre nous ira vous ouvrir.
Avant et après, dans chacun des espaces suivants, penser à désinfecter avec le gel.
- Dans l'entrée de l'Arcade de la CPEG : boutons de la machine à café, touches de l'imprimante, et autres surfaces touchées.
A la sortie, jeter les masques/gants dans la poubelle générale « Déchets ».
- Dans la salle de conférence : distance physique à respecter. La salle est déjà préparée à cette fin ! Penser aux poignées de porte, touches de l'ordinateur à disposition et zones de contact sur la table et les chaises.
- Aux toilettes : poignées de porte, interrupteurs, robinet, chasse d'eau.

4. Validité de la tenue de l'AGE et de l'AGO ordinaire virtuelles par voie électronique/ voie postale.
L'Ordonnance 2, Covid-19, art.6b, prise par le Conseil fédéral, autorisait les assemblées virtuelles des associations pour autant que l'information de la date choisie soit communiquée aux membres avant le 10 mai 2020, date limite qui a été respectée par le Bureau de l'APEGE.
Selon l'ordonnance, le vote pouvait avoir lieu par courrier postal ou par voie électronique.

L'ordre du jour relatif aux AG physiques, extraordinaire et ordinaire, initialement prévues le 1er avril, avait déjà été envoyé en mars avec la convocation à tous les membres de l'APEGE.

Une lettre informative sur les AG virtuelles, par voie électronique/par courrier postal a annoncé les documents à lire avant de les adopter ou les rejeter - en y ajoutant ceux qui, pour l'AG du 1er avril en présentiel, auraient été projetés, lus et commentés, et mis en discussion. Les membres avaient accès à tous ces documents sur le site de l'Association, par un simple clic.

5. Procédure de vote
Rappelons que sur environ 6'700 adhérents, un tiers de nos membres pensionnés ne pratiquent pas l'ordinateur.
Afin de tenir compte du plus grand nombre, le vote par voie électronique, ainsi que le vote par courrier postal, ont été pratiqués.

Un bulletin de vote a été élaboré. Il est repris au point 7 pour comptabiliser les voix. (S'y reporter !).

6. Présentation des résultats par Robert Gurny
Il a été fait appel aux deux secrétaires auxiliaires pour venir en aide au dépouillement des résultats, effectué par Robert Gurny et Samuel Cornuz, un lourd travail, qui a pris du temps !

> La parole est donnée à R. Gurny qui a choisi sur le marché et mis en oeuvre un programme informatique.

Toutes les données relatives aux résultats ont étés photocopiées sur papier. Elles sont mises à disposition des trois vérificateurs.

Votes invalidés et votes validés

Vote électronique
- Membres dont les bulletins ont été **invalidés**. Au nombre de **72.**
L'un d'eux a refusé d'écrire son nom et son numéro de membre, souhaitant que son vote reste anonyme. D'autres ont arrêté le vote avant de valider, et ce pour diverses raisons, aller lire un doc. par exemple, puis ont cliqué à nouveau sur le bulletin, redevenu vierge, pour le remplir et le valider, or 2 bulletins de vote ont été enregistrés. Seul, celui complet a été pris en compte. Ne se rappelant plus son numéro, un membre a répondu : 0 ! etc. etc.
- Membres dont les bulletins sont **validés**. Au nombre de **309.**

Vote par courrier postal
- Membres dont les bulletins sont **invalidés**. Au nombre de **2**. Dans les 2 cas, le haut de la feuille de vote a été coupée pour garder les votes anonymes.

- Membres dont les votes sont **validés** : au nombre de **233**.
Pour faciliter le contrôle et le comptage par item, les bulletins « panachés » ont été séparés des autres.

Trancher pour les bulletins à invalider a pris du temps, fait remarquer R. Gurny.

Nombre total de bulletins de vote **validés : 542**, soit un peu moins de 10% du nombre de membres affiliés à l'APEGE

Résultats des votes et élections par Internet

- Pour l'AGE, questions 1 A à 3 C

- Pour L'AGO, questions 4 D à 13 M

Résultats des votes et élections par courrier postal

- Pour l'AGE, questions 1 A à 3 C
- Pour l'AGO, questions 4 D à 13 M

Résultats des votes et élections APEGE 2020

- Pour AGE, questions 1 A, 2 B, 3 C : OUI - NON – NSPP (ne se prononce pas ou bien pas de réponse) – Votes exprimés
- Pour AGO, questions 4 D à 13 M : OUI – NON – NSPP – Votes exprimés

Avant de quitter la salle, R. Gurny en profite pour rappeler que conformément aux statuts de 2014, toujours en vigueur au moment de la tenue des deux AG :

AGE
- l'article 30, sur la modification des statuts, dit *: Les statuts doivent être ratifiés par l'Assemblée générale. Toute modification doit être approuvée par les 2/3 des membres présents.*

AGO
- l'article 15 dit : *Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix exprimées, sans tenir compte des abstentions*

7. Vérification des résultats et calcul des pourcentages pour l'AGE et pour l'AGO

Tous les documents en main, les vérificateurs entament leur travail de contrôle qu'ils mènent méticuleusement, puis calculent les totaux et les pourcentages pour l'AG extraordinaire (Modification des statuts) - et l'AG ordinaire annuelle (documents statutaires à adopter et élections des membres du Comité, puis du Bureau (fonctions spécifiques) des 2 vérificateurs des comptes et des 2 suppléants. Ces informations sont transcrites sur le « PV du dépouillement des votations et des élections du 12 juin 2020 » (reprise du bulletin de vote) après approbation des membres restants.

Ce document rempli avec annotations est signé par la Présidente de l'APEGE, Georgette Pugin, le Secrétaire, Yves Delieutraz, le « Superviseur », Michel Vincent, et les deux autres Vérificateurs, Daniela Bruhlmann et Marco Polli.

Tous sont chaleureusement remerciés pour le travail accompli dans la bonne humeur.

Nous partagerons une verrée dès que cela pourra se faire dans de bonnes conditions.

Troinex, le 23 juin 2020

Georgette Pugin, Présidente

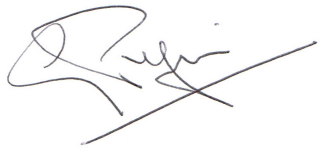

ANNEXE : Copie du relevé signé des résultats obtenus aux questions posées dans le bulletin de vote.